

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement
Ministère chargé de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
27 janvier 2020	29 janvier 2020	F.974.12P00308
1. Intitulé du projet		
Projet de liaison en transport par câble entre les quartiers de Bellepierre et de La Montagne		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bailleur(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Gérald MAILLOT Président de la CINOR	
RCS / SIRET	[214191714_0_11119_0_0_0 613]	Forme juridique
<i>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</i>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
Catégorie Infrastructure de transport : « Transports guidés de personnes (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des transports guidés de personnes doivent être étudiés au titre de cette rubrique). »	Rubrique 7. a) : « Lignes suspendues ou lignes analogues de type particulier servant exclusivement ou principalement au transport des personnes, y compris gares. »	

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce nouveau projet de téléphérique se situe à l'Ouest de Saint-Denis et a pour objectif de relier le bas de Bellepierre (Boulevard Sud) au belvédère de La Montagne (chemin de la Vigie).

C'est un projet de téléphérique urbain de 1300m de linéaire.

Celui-ci sera connecté au réseau de transport public Citallis et au futur réseau régional de transport (RITMO) qui empruntera le Boulevard Sud entre l'Est et l'Ouest de Saint-Denis.

Cf. Annexe 8 : Dossier de concertation

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de TPC reliant les quartiers de Bellepierre et La Montagne de Saint-Denis viendra accompagner le développement économique et urbain en limitant les impacts au sol et en préservant les espaces disponibles, la faune et la flore de ce secteur. Concrètement ce projet permet de :

- Relier ces quartiers entre eux et mieux "distribuer" le territoire de l'agglomération
- Proposer une alternative efficace à l'utilisation des véhicules particuliers qui font face à des conditions de circulation particulièrement difficiles
- Faciliter la vie quotidienne, tout en renforçant le rayonnement et l'attractivité du quartier de La Montagne
- Offrir un mode de déplacement sûr, rapide et silencieux, accessible au plus grand nombre
- Proposer des pôles multimodaux attractifs où les connections piétonnes sont soignées
- Faire des stations des lieux de vie animés renforçant les centralités de quartier

Pour ce faire, le projet tient compte de contraintes importantes :

- Franchir la Rivière Saint-Denis et le versant Est du plateau de La Montagne en limitant l'impact environnemental et visuel du téléphérique
- Eviter le survol des zones d'habitation
- Préserver les écosystèmes en réduisant l'impact sur l'environnement et l'impact visuel
- Garantir un temps de trajet performant (moins de 5 minutes entre la Vigie et Hôpital) pour concurrencer le mode routier

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont principalement identifiés au droit des deux stations et en complément au niveau des rampes pour la réalisation d'un pylône intermédiaire.

Le titulaire du marché de conception-réalisation fait l'objet d'un « cahier des contraintes fonctionnelles de chantier » visant à réduire au maximum les impacts en phase travaux. Les principales préconisations sont les suivantes :

Station HOPITAL : La station Hôpital est implantée sur plusieurs parcelles actuellement occupées par du bâti, celui-ci sera démoli au préalable du début des travaux.

Le pylône intermédiaire dans le coteau : Ce pylône se trouve dans les rampes au-dessus de la rivière St Denis. Son implantation à l'intérieur d'un des lacets de la RD41 limite l'impact sur les zones boisées classées en EBC. Ceci permettra également de faciliter l'exploitation et la maintenance (accès direct depuis RD41 pour l'entretien du pylône). Pendant la phase chantier, les impacts sur les espaces boisés classés seront limités et la circulation à double sens sur la RD41 conservée.

Station LA VIGIE, pylône de sortie de station et parking relais : La station La Vigie et le Parking relais sont implantés sur une parcelle communale. Les périmètres projet sont définies en annexe 3_a « Périmètres d'intervention et de réflexion des stations ».

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette nouvelle ligne de transport en commun franchit la rivière Saint-Denis et monte le rempart pour connecter le quartier La Montagne au centre-ville de Saint-Denis en s'affranchissant de la congestion routière récurrente des lacets de la RD 41, qui grimpent les remparts. Il est composé de 2 stations, une à chaque extrémité.

La station basse, dite Hôpital se situe côté montagne par rapport au Boulevard Sud, en entrée de ville au niveau du débouché du pont Vinh-San.

La station haute, nommée La Vigie est localisée entre le belvédère du chemin de la Vigie et le stade de football.

La ligne de TPC s'accompagne d'un projet de restructuration bus proposant un rabattement sur ces deux stations.

Des stationnements de vélos, des aires de co-voiturage et des déposes minutes complètent l'offre de transport de ces futurs pôles d'échange multimodaux. La station la Vigie accueille en plus un parking relais.

Cf. Annexe 7 : Charte architecturale et paysagère et Annexe 8 : Dossier de concertation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet de TPC est soumis aux articles R122-2 et R411-2 du Code de l'environnement.

A l'article L363-12 et L341-3 pour La Réunion, au titre du Code forestier.

Les deux stations nécessiteront des permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire	1300 m
Emprise au sol.....	3000 m ² pour la station haute la Vigie (pôle d'échange multimodal avec un parking relais, u pôle bus et la station TPC) 1000 m ² pour la station basse

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques : Long : 20 ° 53' 19,35 " S ; Lat : 55 ° 26' 42,39 " E (station Basse)	
Quartiers Bellepierre et La Montagne, SAINT-DENIS	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	Départ : station basse Hôpital Long : 20 ° 53' 19,35 " S ; Lat : 55 ° 26' 42,39 " E Arrivée : station haute la Vigie Long : 20 ° 53' 6,75 " S ; Lat : 55 ° 26' 0,6 " E
Communes traversées :	Saint Denis	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale. Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

5.1 Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel / Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet recoupe : - ZNIEFF de type I « Cours de la rivière Saint-Denis » 0001-0188 - ZNIEFF de type II « Forêt de mi-pentes du Nord » 0002-0000 <i>Cf. Annexe 9 : Cartes de situation du projet face aux différents enjeux environnementaux</i>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Saint-Denis, commune littorale de l'île de La Réunion. Il fait également partie d'un Espace Remarquable du Littoral. <i>Cf. Annexe 10 : Synthèse des enjeux et mesures associées</i>
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet recoupe l'Aire d'adhésion du Parc National de la Réunion, au droit de la Rivière Saint-Denis et de ses remparts.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Denis est soumise à un PPBE, approuvé en 2018. (https://www.regionreunion.com/IMG/pdf/ppbe_1ere_echeance_approuve_21-08-2018.pdf)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le BIEN UNESCO de La Réunion se situe à 2km au Sud du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Denis est couverte par un PPRN, approuvé en 2012. Elle ne fait pas l'objet d'un PPRT.

prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site pollué (ou potentiellement pollué) connus à proximité est la décharge d'ordures ménagères de La Montagne (1,5km à l'Ouest du projet).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la masse d'eau souterraine FRLG124, non classée en ZRE (Arrêté n°2019-132/SG/DRECV du 21/01/2019) <i>Cf. Annexe 9 : Cartes de situations du projet face aux enjeux environnementaux.</i>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.2 Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réunion n'est pas concernée par le réseau Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réunion n'est pas concernée par le réseau Natura 2000

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrassement important pour la réalisation du parking relais en ouvrage de la station haute La Vigie. <i>Cf. Annexe 10 : Synthèse des enjeux et mesures associées</i>
Milieu naturel	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emprises au sol du projet se situent au sein d'habitats anthropiques ou dégradés. Cependant il se situe en aérien dans une zone de transit nocturne pour les oiseaux marins. De forts risques de collision sont à prévoir avec les câbles et les cabines en fin de journée/ début de nuit, et fin de nuit. <i>Cf. Annexe 10 : Synthèse des enjeux et mesures associées et Annexe 11 : Mesures d'atténuation envisagées pour limiter les impacts sur le milieu naturel</i>

	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réunion n'est pas concernée par le réseau Natura 2000
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réunion n'est pas concernée par le réseau Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'1% d'habitats naturels, rivulaire ; de 68% d'habitats semi-naturels riches en espèces exotiques ; et de 31% d'habitats anthropiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A La Réunion, seuls 3 établissements SEVESO sont concernés par ces risques : - le dépôt de stockage d'hydrocarbures de la SRPP au Port - le dépôt d'explosifs civils de Bouygues TP à Saint-Paul - le dépôt de munitions militaires de la Plaine des Cafres (commune du Tampon).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe hors zone d'aléas volcanique, mais se situe dans le bassin de risque de La Montagne et en partie en zones d'aléas : - mouvement de terrain, très élevé pour les pentes, ponctuellement élevé en ravines. - inondation, fort et moyen au niveau de la Rivière Saint-Denis et de la Vigie. - sismique, aléa faible. <i>Cf. Annexe 9 : Cartes de situations du projet face aux enjeux environnementaux</i>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à réduire les déplacements routiers sur la RD41 en apportant une offre complémentaire. Plus de 3000 déplacements quotidiens sont prévus dans le transport par câble en partie issus des voyageurs actuels des bus mais aussi en report modal de la voiture.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores restent limitées pour ce type de système et localisées au niveau des stations et des pylônes. Néanmoins le projet intègre le traitement des nuisances sonores potentielles pour les riverains et les passagers du TPC (pylônes, entrée des cabines en station, etc.) et des installations induites (alimentation électriques, messages sonores, zones d'attentes usagers), afin de les limiter au maximum et de respecter la réglementation en vigueur sur le sujet. Des solutions acoustiques optimisées du système sont prévues.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les éclairages des stations, pylônes et P+R seront adaptés afin de limiter la pollution lumineuse ainsi que le risque d'échouage des oiseaux marins.

				L'éclairage extérieur des cabines sera également réduit au maximum. Cf. Annexe 11
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/ Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, cependant l'ensemble des mesures sont prises pour intégrer le projet dans son environnement. Cf Annexes 7, 10 et 11.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?				
		Oui	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, décrivez lesquelles :				
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?				
		Oui	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, décrivez lesquelles :				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexes 10 et 11.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux environnementaux identifiés au cours des différentes études préliminaires réalisées en phase de conception du projet, le transport câblé entre les quartiers de Bellepierre et de La Montagne doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

En effet, ces études ont pu mettre en évidence de forts enjeux telles que la localisation du projet au sein d'un espace remarquable du littoral, la nécessité de procéder à une modification du PLU, sa situation dans une zone de transit d'oiseaux marins menacés et protégés...

Les enjeux sont donc à ce jour déjà bien identifiés et des mesures d'atténuations ont d'ores et déjà été réfléchies et proposées, de façon à intégrer le projet dans son environnement à toutes les étapes : conception, travaux, exploitation.

La réalisation d'une évaluation environnementale permettra de rendre compte des effets potentiels et avérés sur l'environnement et d'analyser et de justifier les choix retenus au regard de ces enjeux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objets		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Objets	
Annexe 7 : Charte architecturale et paysagère	
Annexe 8 : Dossier de concertation	
Annexe 9 : Cartes de situation du projet face aux différents enjeux environnementaux	
Annexe 10 : Synthèse des enjeux du projet et mesures associées	
Annexe 11 : Mesures d'atténuation envisagées pour limiter les impacts sur le milieu naturel	

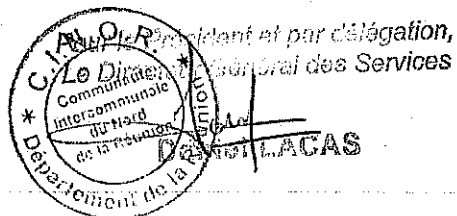
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à *Sainte-Clotilde*

le, *09/11/2020*

Signature :





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Número 3 Extension Nom de la voie Rue de la Solidarité

CS61025

Code Postal 9 7 4 9 5 Localité SAINTE-CLOTILDE CEDEX Pays REUNION

Tél 262924900 Fax 262924959

Courriel direction@cinor.org

Personne morale

Adresse du siège social

Número 3 Extension n Nom de la voie Rue de la Solidarité

CS61025

Code postal 9 7 4 9 5 Localité SAINTE-CLOTILDE CEDEX Pays REUNION

Tél 262923401 Fax 262924959

Courriel direction@cinor.org

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom NACIVET Prénom Mikaël

Qualité Chef de Projet

Tél 262923401 Fax 262288847

Courriel mikael.nacivet@cinor.org

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Blank page with horizontal lines for text entry.